



L'actu' sociale retraite

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'Agirc-Arrco propose dorénavant la possibilité de prendre rendez-vous en visioconférence

Depuis l'été 2025, l'Agirc-Arrco propose progressivement des rendez-vous retraite accessibles en visioconférence pour tous les besoins : demande de retraite, réversion ou entretien personnalisé. Ce service offre flexibilité, gain de temps et accès à distance, sans déplacement nécessaire.

[Lire l'article](#)

Temps partiel cotisant temps plein

Les salariés à temps partiel peuvent choisir de cotiser sur la base du salaire à temps plein, selon un accord écrit avec l'employeur (cf. Chapitre V de l'ANI du 17 novembre 2017). Les cotisations Agirc-Arrco se calculent sur le salaire réellement perçu et sur le salaire fictif correspondant à la différence entre le temps plein et le temps partiel.

[Accéder à la fiche pratique](#)

[Vidéo YouTube](#)

Action sociale – Cap'Handéo

Le mois d'octobre pour l'Action Sociale Klesia sera résolument celui des aidants : avec la remise du label ESA Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » à 27 nouvelles entreprises le 1^{er} octobre à la Maison de la Recherche et avec la participation de 25 salariés aidants cotisants chez Klesia au festival Mercy le 6 octobre – 1^{er} festival musical participatif des aidants en activité. Par ailleurs, le parcours « Vivre ma vie d'aidant » s'enrichit à compter de la rentrée de nouvelles solutions pour vous permettre d'accompagner au mieux vos salariés.

[Parcours d'accompagnement "Vivre ma vie d'aidant"](#)

RETRAITE DE BASE

Retraite progressive : point de situation

L'âge d'accès à la retraite progressive passe de 62 à 60 ans pour toute prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2025, conformément au décret publié le 15 juillet 2025. Le service en ligne étant en cours de mise à jour, il convient, depuis le 1^{er} septembre, d'utiliser le formulaire « Demande de retraite progressive » à envoyer par courrier à la caisse régionale, pour toute demande dès 60 ans.

[Lire l'article](#)

Données régionales et départementales relatives aux retraités du régime général

La nouvelle édition des fiches statistiques, actualisée fin 2024, poursuit la refonte graphique entamée l'an dernier. Elle présente pour chaque région et département des données sur les retraités résidant dans la circonscription étudiée, quel que soit le régime payeur, et concerne les bénéficiaires d'une retraite de base au régime général, y compris les ex-indépendants.

[Accéder aux fiches](#)

AUTRES ACTUALITÉS

Déclarer correctement l'assiette plafonnée pour les cotisations vieillesse est capital

L'assiette plafonnée soumise à cotisations vieillesse sert au calcul de la retraite des salariés. En cas d'anomalie signalée par l'Urssaf, il faut corriger rapidement la DSN pour sécuriser leurs droits retraite. Si les erreurs persistent après le rappel annuel en mars 2026, l'Urssaf pourra émettre une DSN de substitution avec les données corrigées dès juin 2026.

[Lire l'article](#)

Analyse : quels emplois sont les plus fréquemment occupés par les personnes seniors ?

Les seniors occupent divers postes, souvent similaires à ceux des plus jeunes. En France, ils sont nombreux parmi les agents d'entretien, enseignants et cadres administratifs. Certains métiers, comme aide à domicile, personnel de ménage ou agriculteur, comptent une proportion plus élevée de travailleurs de plus de 55 ans, souvent sous le régime des travailleurs indépendants. Bien que l'embauche des seniors reste limitée, des professions comme formateur ou personnel de ménage présentent de forts taux de recrutement pour cette tranche d'âge.

[Accéder à l'étude](#)

Décret 2025-887 du 04/09/2025 sur les modalités de réduction et d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale

Ce décret établit les modalités d'application des allègements généraux de cotisations patronales prévus par la LFSS 2025. Il définit pour 2026 les paramètres relatifs à la réduction dégressive unique et met en place un comité de suivi. Il ajuste également les dispositifs d'exonérations spécifiques, tels que la loi pour le développement économique des outre-mer et l'aide à domicile, aux nouvelles règles, en modifiant les dispositions réglementaires concernées.

[Journal officiel - Lois et décrets, 206, 05/09/2025.](#)

Baisse ou hausse des pensions en septembre : explication

Certains retraités ont constaté une variation du montant de leur pension complémentaire en septembre. Cela est dû à la mise à jour du taux de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, basée sur la déclaration faite au printemps. Le taux individualisé est désormais la norme pour les couples, ce qui peut entraîner des écarts selon les revenus de chacun.

[Lire l'article](#)



RETROUVEZ NOS VIDÉOS RETRAITE

[Accédez à la playlist](#)



Cette actu' sociale est rédigée par la Direction du Développement Retraite